Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260701-2026_47-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
26/06/2026

N° de la délibération
2026-47

L'an deux mille vingt-six le premier juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

***Présents** : BOULZENNEC Isabelle, maire, **Mmes :** GLÉHEN Stéphanie, POSTOLLEC Manon, QUILTU Pauline, RIVOAL Marie-Françoise, TRANCHARD Rachelle et **MM :** LE NOUY Michel, KERAVIS David, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

***Absents ayant donné procuration** : BOULZENNEC Régine à BOULZENNEC Isabelle, LANDRÉ Michèle à RIVOAL Marie-Françoise, KERAVAL Dominique à VÉZIER Jean-Jacques, JONIAUX Nicolas à LE NOUY Michel et LE DU Laurent à POSTOLLEC Manon.*

***Absent(s) :** Néant*

Le quorum est atteint.

***A été nommé secrétaire** : Madame Pauline QUILTU*

Budget Commune – Décision modificative n°1

Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC

Afin de régler les dernières factures liées à la salle polyvalente, il convient de prendre une décision modificative.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la décision modificative telle que décrite ci-dessous :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
23	2315	Constructions en cours		+ 60 100€
21	2131	Constructions de bâtiments publics		- 1 000€
21	2135	Install. Générales, agencements, aménagements des constructions		- 1 400€
21	2157	Matériel et outillage technique		- 12 000€
13	1321	Etat et établissements nationaux	+ 19 900€	
73	73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de – de 5000 habitants	+ 20 800€	
77	7751	Produits de cessions d'immobilisations (hors ASA)	+ 5 000€	
023	023	Virement à la section d'investissement		+ 25 800€
021	021	Virement de la section d'exploitation	+ 25 800€	
Total			71 500€	71 500€

A Motreff, le 1er juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Pauline QUILTU

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC